

Paris, mercredi 19 janvier 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/00231

Pris en application:

Code des transports Arrêté préfectoral n°2022-00221

Manifestation nautique et activités nautiques (Randonnée de canoé-kayak)

MARNE -BOUCLE DE SAINT MAUR

Extrême vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)

- le 23/01/2022 de 13:00 à 16:30
 - o Marne

entre les pk 173.5 (Amont Ile Fanac) et pk 175 (Boucle de la Marne-écluse St Maur) - Toute la largeur de la voie

o Marne

entre les pk 172 (Joinville le Pont- Passage tunnel) et pk 175,000 (écluse de St Maur) - Toute la largeur de la voie

Commentaire:

Dans le cadre de la randonnée de canoé-kayak organisée par l'USC Canoé Kayak qui regroupera environ 150 embarcations, Madame la Préfète du Val de Marne prescrit les présentes mesures temporaires afin de garantir la sécurité des participants à la manifestation ainsi que des tiers.

Les Kayakistes effectueront le tour de la boucle de la Marne avec éclusage aux ouvrages de Créteil, de Saint-Maur en empruntant le tunnel de Saint-Maur et feront le tour de l'ile Fanac.

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont invités à respecter la signalisation mise en place et à se conformer aux recommandations qui leur seront données par les agents de la Direction Territoriale ou de la Brigade Fluviale.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

UTI Seine-Amont, 2, quai de la Tournelle, 75005 PARIS Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32

Date limite d'affichage:

24/01/2022

UTI Seine-Amont 2, quai de la Tournelle 75005 PARIS

Tél: 01 44 41 16 80 - Fax: 01 46 33 36 32

Chef de pôle

Signé

Sandrine MICHOT